

# CoopCycle veut repenser l'économie des communs

 [blogs.mediapart.fr/coopcycle/blog/290817/coopcycle-veut-repenser-leconomie-des-communs](https://blogs.mediapart.fr/coopcycle/blog/290817/coopcycle-veut-repenser-leconomie-des-communs)



Les plateformes de l'économie collaborative sont partout. Dès le départ, elles ont été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme, porteuses d'espoirs de nouveaux modes de consommation, de manières de travailler, et de création d'emplois.

Mais aujourd'hui, leur modèle basé sur l'emploi de travailleurs indépendants sous le régime de l'auto-entrepreneur est violemment critiqué : ceux qui vendent leurs services aux plateformes, coursiers et chauffeurs en tête, sont en fait très précarisés.

À la merci d'une multinationale qui peut décider unilatéralement des conditions tarifaires, le dialogue semble impossible, le rapport de force trop déséquilibré.

Il est peut-être temps de tenter une solution radicale : **mettre la plateforme dans les mains de ceux qui produisent la valeur.**

Confrontés directement au cas des livreurs à vélo, nous créons tout simplement un logiciel qui permet de mettre en place une plateforme du même genre. À travers une licence inédite [1], nous souhaitons que le code source soit géré comme une propriété partagée, et que ceux qui l'opèrent pour une activité commerciale se placent sous le statut juridique de la coopérative.

## Sortir de la précarité

L'objectif est d'offrir une alternative concrète et viable aux coursiers en leur permettant de sortir de la précarité en constituant leur propre coopérative. Au-delà du seul cas des livreurs à vélo, il s'agit de créer un nouveau bien commun et de participer au développement d'une économie numérique pouvant bénéficier à tou.te.s. Nous voulons parvenir à modifier le quotidien des travailleurs en leur permettant de se réapproprier leur outil de production et donc leurs conditions de travail.

À plus grande échelle, l'enjeu serait l'instauration d'une réelle démocratie économique où l'exploitation ne serait pas la base de la production et où la liberté d'expression de chacun ne dépendrait pas de son stock d'actions dans l'entreprise.

Les plateformes et les technologies numériques ne sont pas à l'origine de tous les problèmes économiques et sociaux que nous rencontrons. Elles ne sont qu'un prétexte, elles ne font que rendre possible l'hégémonie de manières de produire que nous pensions disparues après le 19e siècle : travail à la tâche et louage d'ouvrage se substituant désormais au salariat et aux droits sociaux qui l'encadrent. Ces plateformes ne font que généraliser un retour vers la précarité des travailleurs. Car ici, personne n'est employé en tant que salarié, les donneurs d'ordres ne feraient que mettre en relation des « agents » - restaurants et livreurs - tous deux entrepreneurs. En réalité, Uber, Deliveroo et consorts sont en situation d'oligopsonie. En d'autres termes, il n'y a pas assez d'acheteurs de services (livraison de repas) face à une masse de vendeurs/travailleurs désorganisés. Cette situation implique un pouvoir considérable des plateformes numériques qui leur permettent de fixer les conditions de travail et les « salaires » des livreurs et restaurateurs au plus bas.

### **Pourquoi l'économie du numérique est-elle différente ?**

La révolution numérique entraîne une monopolisation croissante de nombreux secteurs d'activités ubérisés car les coûts fixes de départ sont élevés tandis que les coûts marginaux sont décroissants ou nuls.

Prenons l'exemple de Deliveroo. Au départ, l'entreprise a dû démarcher de nombreux restaurateurs pour atteindre un seuil critique permettant un assez large choix de menus. Elle a ensuite "recruté" suffisamment de livreurs pour avoir des délais de livraisons les plus courts possible. Enfin, elle a déboursé des sommes considérables en campagnes de publicité afin d'attirer des consommateurs. C'est pourquoi se lancer sur ce type de marché demande des investissements financiers considérables. Et donc un coût fixe de départ très élevé.

Une fois la notoriété acquise, les restaurateurs viennent d'eux-mêmes s'inscrire sur la plateforme car ils y voient une opportunité de développement. Le démarchage n'est plus nécessaire. Même chose pour les consommateurs, qui prennent l'habitude d'utiliser le site pour commander leur dîner.

Dans ce schéma, les coûts de productions diminuent au fur et à mesure que la quantité produite augmente. La première entreprise qui acquiert une position dominante ne sera jamais mise en danger, car elle produira de fait à un coût inférieur à tout nouvel entrant potentiel. Sans intervention de l'Etat, la production de ces biens continuera donc à s'effectuer dans un environnement concurrentiel, au détriment des droits des travailleurs.

### **Que faire ?**

Historiquement, l'État et les services publics se substituaient à l'économie de marché pour faire face à ses défaillances.

Ainsi, les télécommunications, les transports, la santé où l'éducation ont été portés par la puissance publique.

Depuis les années 80, sous prétexte de manque de financements et de compétitivité, l'État abandonne peu à peu son rôle.

Toutefois, notre démarche prouve que cet argument financier ne tient pas dans l'économie numérique. Nous, une dizaine d'individus lambda, pouvons développer sur notre temps libre une plateforme numérique équivalente à celle de géants de la foodtech. Une fois ce coût fixe de développement assumé, les pouvoirs publics peuvent porter cette plateforme coopérative et la proposer à leurs citoyens « ubérisés » sans déboursier aucun frais de production ou de gestion afin d'améliorer leurs conditions de travail.

### **Mais cela ne suffit pas !**

Nous devons lancer une réflexion sur le statut des travailleurs ayant recours à ce type de plateformes. Le statut d'auto-entrepreneur, sans aucune garantie sociale ni mutualisation de la valeur produite pour faire face collectivement aux risques individuels (accidents du travail, arrêt maladie, etc...), ne permet ni une sortie réelle de la précarité ni une prise en main par les travailleurs de la valeur qu'ils produisent afin de financer les activités économiques et sociales nécessaires à leur vie quotidienne.

De plus, la généralisation à terme du statut d'auto-entrepreneur aggravera le manque de financement de la fonction publique, les donneurs d'ordre pouvant se débarrasser de la part de cotisation sociale dont ils devaient s'acquitter avec l'emploi de salariés.

Notre démarche a donc vocation à interroger les structures macroéconomiques pour assurer la pérennité des coopératives locales :

- Comment construire un service public du numérique face au capitalisme de plateformes ?
- Comment réinventer un statut du travailleur dans ce nouveau cadre ?
- Comment mettre en place un protectionnisme de ces activités coopératives, telles que CoopCycle, face au dumping social et fiscal des grandes multinationales recourant au salariat déguisé ?
- Quel type de licence nous permettrait d'identifier et de discriminer les entreprises lucratives et ainsi réserver la plateforme aux coopératives appartenant aux travailleurs ?
- Comment relancer un mouvement de mutualisation de la valeur commun des coopératives locales afin de développer d'autres initiatives sans profits ni patrons ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à toutes ces questions, nous organisons un cycle de conférences.

La première se tiendra au Lieu Dit à Paris le 20 septembre autour de ces questionnements institutionnels nécessaires à la pérennité d'une réelle « économie des Communs ».

[1] [http://wiki.p2pfoundation.net/Peer\\_Production\\_License](http://wiki.p2pfoundation.net/Peer_Production_License)

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.